



LE LOUP

MARSEILLANAIS

Association Loi 1901 créée le 26 août 1981

N° W341000377

Objet: Assemblée Générale Extraordinaire et ordinaire du 10 février 2023

Compte rendu de la séance

1- **Préambule:** Début de la séance à 17h00

Vérification de la fiche de présence et des procurations.

Présents à jour de cotisation : 29

Procurations : 17

Soit 46 adhérents représentés sur 55 inscrits.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir.

2- **Compte rendu de la séance**

2.1 - **le mot du président. Assemblée générale Extraordinaire**

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et annonce l'ouverture de l'A.G.E pour la modification de termes dans les statuts et règlement intérieur de l'association, à savoir : article 5-c *lire les adhérents journaliers – il s'acquitte d'une cotisation qui leur confère un droit de membre de l'association et de la FNPP pour la journée.* Article 6 *lire l'admission des membres (hormis les adhérents journaliers)...*

Dans le règlement intérieur : *prix des sorties 35€ pour les adhérents journaliers* et la mention des sorties du vendredi après-midi au profit de la mairie est supprimée.

Vote des modifications : accepté à l'unanimité moins une voix.

2.2 – **Assemblée générale ordinaire**

Gilles nous présente le rapport moral pour l'année écoulée, au 31 décembre 2022 nous étions 74 adhérents, la philosophie de l'association est orientée sur l'accessibilité et la facilité de pratiquer notre passion la pêche en mer. L'état d'esprit du club est à préserver afin de pérenniser notre activité, il repose sur l'investissement humain et ne vaut que par le dévouement de chacun. Grâce à la participation de quelques bénévoles compétents l'entretien de nos bateaux ne nous coûte pas trop cher.

Animations : pour contenir le coût des sorties, nous avons mis en place des animations (repas au club – repas dansant au centre aéré de Marseillan plage) Les bénéfices sont reversés sur le compte courant et viennent se rajouter au budget des sorties.

Sorties pêche : Seuls les adhérents à jour de cotisation pourront participer aux sorties, y compris ceux de la période estivale par le biais d'une carte membre journée de la FNPP.

Rue des Pêcheurs – Port de Tabarka – BP 23 – 34340 MARSEILLAN

Tel : 06 25 69 01 08 E-mail: loupmarseillanais@gmail.com

Prévoir la prise en main de nos bateaux par les nouveaux adhérents en possession du permis côtier.
Vote : *approbation du rapport moral à l'unanimité moins une voix.*

2.3 – Approbation des comptes 2022

Le trésorier de l'association Philippe Sabri présente le bilan financier de l'année 2022

Au 31 décembre 2022 : Caisse : 201.68 €
Banque : 1801.32 €
Livret : 12185.98 €
Disponible : 14188.98 €

Il évoque également le budget prévisionnel pour 2023, avec les subventions de la Mairie de Marseillan, la provision de 11000€ pour l'achat d'un prochain bateau, l'entretien qui sera moindre que les années précédentes, l'incertitude sur le prix des carburants qui risque d'impacter celui des sorties en mer.

Vote : *Approbation des comptes à l'unanimité avec une voix contre et une abstention.*

2.4 – Elaboration des barèmes 2023

Les barèmes sont inchangés pour cette année:

Adhésion 80 € pour l'année en cours.

Sortie en mer : 15 €/adhérent - 35€/adhérent journalier - 5€ pour le prêt de matériel.

Sortie Thon : 35€/adhérent.

Repas : 22€/adhérent et conjoint - 25€/pour les invités.

Le bureau se réserve la possibilité d'un tarif spécial lors d'un repas avec animation musicale.

2.5 – Adhésion à la FNPP

Le président propose que pour 2024 l'ensemble des adhérents du Loup Marseillanais soient affiliés à la FNPP, cette fédération puissante défend nos intérêts pour la pêche au thon, mais également dans nombre de domaines liés à la plaisance et aux pêches, pour 2023 le timbre coûte 18€, celui pour 2024 n'est pas arrêté. La cotisation totale (adhésion à l'association et FNPP) est partiellement déductible des impôts.

Vote : *proposition acceptée à l'unanimité moins une voix.*

2.6 – Renouvellement du bureau

Plusieurs adhérents font acte de candidature pour rejoindre le Conseil d'Administration, à savoir : Francis Materne – David Bussy – Alain Richard – Gérard Arduin – Jean Louis Kern – Jean Claude Neel

Vote : *les candidatures sont acceptées par vote à mains levées à l'unanimité.*

Questions/Réponses : Le sujet de la formation des pilotes est abordé, un calendrier prévisionnel sera élaboré prochainement, ainsi que celui de la disponibilité des pilotes pour les mois à venir.

Mécénat/sponsors : La question est ouvertement débattue – reste à étudier le sujet d'une manière administrative, monter un dossier et former une équipe afin de trouver les C.E des entreprises locales pour les démarcher.

Elian fait le point sur nos bateaux qui vieillissent, sur l'achat du Nestor pour remplacer le Marseillanais, une nouvelle journée d'essais est prévue avant d'envisager un achat ferme. La stratégie pour 2023 concernant notre flotte se fera à l'issue.

Rue des Pêcheurs – Port de Tabarka – BP 23 – 34340 MARSEILLAN

Tel : 06 25 69 01 08 E-mail: loupmarseillanais@gmail.com

Le président fixe la date de la réunion du conseil d'administration au mardi 21 février à 16h00.

Clôture de la séance à 18h40.

A l'issue de cette assemblée générale les adhérents se partagent le pot de l'amitié.

Le Président
Gilles Benezech